



Département de la LOIRE  
**COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE**  
42510  
Tél. 04 77 65 44 44  
contact@saintgeorgesdebaroille.com

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2020

Le vingt six du mois de juin deux mille vingt, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, sous la présidence de M. Ludovic BOUTTET, Maire.

Date de la convocation : 22 juin 2020

Etaient présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Yannick JUNET, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE.

Etait excusé : M. Sébastien GAY, donne pouvoir à M. Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de séance : M. Gilles SIMON.

### Installation temporaire d'une centrale d'enrobage de bitume - Carrière Thomas

M. le Maire informe le Conseil Municipal du dossier reçu par la Sous-Préfecture de Roanne sur la demande d'autorisation d'installation temporaire d'une centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le site de la carrière THOMAS située au lieu dit "Chassenay" Saint-Marcel-de Félines.

Il s'agit d'un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement. La Commune de Saint-Georges de Baroille est concernée par le rayon d'un kilomètre autour du périmètre du projet.

Une enquête publique est ouverte à compter du **lundi 22 juin 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020 inclus**. Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Saint-Marcel de Félines.

Le Préfet demande l'avis du Conseil Municipal où l'installation est projetée et celui des communes concernées par les risques et inconvénients dont l'établissement peut être la source et au moins à celles dont une partie du territoire est comprise dans un rayon d'un kilomètre autour du périmètre de l'installation concernée.

Considérant que le principe de fonctionnement retenu pour la production d'enrobés est le fonctionnement par campagnes adaptées aux besoins,

Considérant que la centrale sera présente ponctuellement sur le site et fonctionnera maximum 60 jours par an, Le Conseil Municipal à 6 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, émet un avis de non-opposition à ce projet d'installation temporaire d'une centrale d'enrobage de bitume à chaud sur le site de la carrière THOMAS.

### Attribution de subventions aux Associations

Après lecture des demandes de subventions, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : 50 € à l'ARPA (Association Roannaise Pour l'Apprentissage), 50 € à FC Val d'Aix, 50 € au Foyer Collège de St Germain.

Les demandes suivantes n'ont pas été retenues : ADAPEI, AFSED (Association Française des Sclérosés en Plaques), AMF Téléthon : la commune participe à la "Journée du Téléthon" lors de la dictée au mois de novembre, France Alzheimer, Association Musique Danse de Balbigny, Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation (ARRAVEM), Comité entraide du Roannais, DDEN, Les Restaurants du Cœur de Saint-Etienne, USEP.

### Projet d'implantation d'une antenne Orange au lieu-dit Les Ratonnières

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du dossier d'information reçu en mairie par la Sté SNEF Télécom relatif au site de radiotéléphonie mobile ORANGE.

L'emplacement de cette antenne relais d'une hauteur de 30 mètres sera situé au lieu-dit "Les Ratonnières" à Saint-Georges de Baroille sur la parcelle cadastrée N° B 1118 d'un propriétaire privé. Ce dossier est soumis à une autorisation de déclaration préalable.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable sur ce projet, demande qu'il soit différé sur un autre lieu moins près du Bourg et des habitations et aimerait, à l'avenir, que les propriétaires privés préviennent la mairie des intentions éventuelles de location de terrain à des sociétés de téléphonie pour de tels projets.

Un courrier est adressé aux plus proches voisins pour les informer très précisément.

### Questions diverses

- M. le Maire présente aux conseillers la synthèse du budget communal voté le 10/03/2020 avec les projets d'investissements pour cette année.
- Les travaux de réfection peinture mairie/école/Salle des fêtes sont programmés pour les vacances de la Toussaint.
- Toiture église : suite aux fortes pluies, des tuiles ont été endommagées. Plusieurs devis sont attendus pour cette réfection.
- La procédure d'adressage en cours sera terminée dans le courant de l'automne, voire un peu avant si possible.
- Un planning des élus pour l'arrosage des fleurs est établi pour la période de congés de l'agent technique communal.
- Le Conseil municipal ne donne pas suite à l'adhésion du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués.

Le secrétariat de mairie sera fermé du 6 juillet au 15 juillet. Une permanence sera assurée le samedi 11 juillet de 10 h à 12 h.

En août, il sera fermé du 10 au 21.

Fin de la séance : 21h30  
Le Maire,  
Ludovic BOUTTET

Réunion Maire/adjoints : mardi 01/09/20 à 18h00  
Prochaine séance : Mardi 08/09/20 à 20 h 00  
Le secrétaire, Gilles SIMON

